

Paris, le 5 janvier 2024

APPEL à CONTRIBUTION 2024

Cher confrère,

Pour vous engager (ou vous réengager) dans l'accréditation des médecins en tant qu'ORL et CCF exerçant une activité chirurgicale dans un établissement de santé public ou privé certifié par la HAS, vous devez renouveler votre adhésion pour cette année.

Votre contribution nous permet d'assurer la gestion de votre dossier d'accréditation avec les experts de notre spécialité. Notre organisme ORL-DPC Accréditation nous permet de maintenir l'indépendance de notre spécialité dans le domaine de l'accréditation. C'est un élément essentiel.

Le montant de la contribution pour 2024 est de 50 €

N'oubliez pas de mettre à jour vos déclarations d'évènements indésirables :

<https://accreditation-des-medecins.fr>

Nous vous remercions de votre engagement.
Bien cordialement,

Dr. Jean-Michel KLEIN
Président ORL-DPC
Accréditation

Michel HANAU
Gestionnaire
Commission Risque

Nadia AOUACHE
Directrice ORL-DPC
Accréditation



Docteur : Nom – Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél Prof. : ____/____/____/____/____

Tél mobile : ____/____/____/____/____

E-mail : _____

Règle sa contribution pour l'année 2024 d'un montant de 50€ :

⇒ Par chèque à l'ordre d'ORL-DPC – ACCREDITATION

⇒ Par virement : IBAN FR76 1027 8061 2000 0203 8590 148 | BIC / CMCIFR2A

Coupon à retourner à ORL-DPC - ACCREDITATION accompagné de votre chèque
7 rue Ernest Cresson - 75014 Paris - Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : accreditation@orl-dpc.org